

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE REDING ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 115/2016 du 23 septembre 2016, le Maire de REDING, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. Au terme de l'enquête publique le PLU pourra être approuvé par le conseil municipal de Réding après examen des conclusions de l'enquête publique.

A cet effet, par décision n°E16000196/67 en date du 2 septembre 2016, Monsieur Francis FISCHER, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, demeurant 23, rue du Général de Gaulle, à 57790 LORQUIN a été désigné comme commissaire-enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Michel MATHI, Géomètre, demeurant 15, rue Sainte-Marie à 57200 SARREGUEMINES en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera en Mairie de REDING, à partir :

- **Du Lundi 17 octobre 2016 à 15h00**
- **Jusqu'au Vendredi 18 novembre 2016 à 17h00**

Aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de REDING

- **Le lundi 17 octobre 2016 de 15h00 à 17h00**
- **Le mercredi 02 novembre 2016 de 14h00 à 16h00**
- **Le vendredi 18 novembre 2016 de 14h00 à 17h00**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur, avant la clôture de l'enquête, réception en mairie faisant foi, à l'adresse suivante :

MAIRIE DE REDING, rue du 21 novembre 57445 REDING

A l'expiration du délai de l'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de REDING et au Tribunal Administratif le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur **durant un an en mairie de REDING, aux jours et heures habituels d'ouverture**. Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la commune : www.reding.fr

La ville de Reding est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Denis LOUTRE, maire.